Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2026 à 19 heures, à la salle du conseil située au 2 rue Pinard.

Sont présents :

Monsieur Christian Tisluck, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
Madame Audrey Leroux, conseillère #6

Sont également présents :

Madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière
Mme Amélie Hinse, Directrice générale et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2026-10-233 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout de l'item suivant :

AFFAIRES NOUVELLES :
- COOP DE SOLIDARITÉ KINGSEY FALLS - AIDE FINANCIÈRE

Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajouter,

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
Appuyé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d'adopter l'ordre du jour tel que déposé en laissant ouvert l'item "Affaires nouvelles".

2026-10-234 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Un citoyen porte à l'attention du Conseil municpal que la haie de cèdres de la rue Joncas empiète sur le trottoir et soulève des préoccupations quant à son entretien ou à son retrait.

2026-10-235 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total d'un million trois cent sept mille deux cent soixante-quinze dollars et trente-quatre sous (1 307 275,34 $).

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

_____
Line Bilodeau, DMA
Trésorière

2026-10-236 AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS/MEMBRES DU CONSEIL POUR L'EXERCICE 2027

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de réviser annuellement la rémunération des employés/membres du conseil;

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
Appuyé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls accorde à la grille salariale de ses employés permanents et temporaires, à la grille salariale des pompiers et des premiers répondants, à la brigadière et aux membres du Conseil municipal une augmentation équivalente au pourcentage de l'indice des prix à la consommation (IPC) Québec du mois de septembre 2026 pour l'exercice 2027.

QUE cette augmentation salariale sera en vigueur à compter du 1er janvier 2027.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2026-10-237 RÉFECTION DE LA RUE GIBSON - DÉCOMPTE NO 3

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution no 2026-04-106, la Ville a accordé à La Sablière Warwick Ltée (Groupe SW) le contrat pour la réfection de la rue Gibson;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls a reçu le décompte progressif no 3 pour les travaux de la réfection de la rue Gibson;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Appuyé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à payer La Sablière Warwick Ltée (Groupe SW) un montant de deux cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-quatre dollars et trente-cinq sous (286 464,35 $) taxes incluses, le tout tel que prévu au document du décompte progressif no 3 préparé par La fédération québécoise des muncipalités;

QUE la trésorière est autorisée à prélever le montant nécessaire à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général;

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière Warwick Ltée.

2026-10-238 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. (CENTRE RÉCRÉATIF NORMAN BOISVERT) - DERNIER VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a, par la résolution 2026-02-053, autorisé le versement d'une subvention de 85 000,00 $ au Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert) pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention doit être versée en trois versements égaux, le troisième et dernier versement étant conditionnel au respect des exigences établies par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréatif Kingsey inc. a respecté les conditions exigées par la Ville, notamment en ce qui concerne la location du Centre récréatif aux citoyens selon des journées et des heures fixes, ainsi que la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'optimisation des ressources financières de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le troisième et dernier versement représente à un montant de 28 333,33 $;

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
Appuyé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville autorise le versement du troisième et dernier versement de la subvention annuelle accordée au Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert), au montant de 28 333,33 $, pour l'exercice financier 2026;

QUE la trésorière soit autorisée à prélever cette somme à même le fonds général et à effectuer le paiement au Centre récréatif Kingsey inc.;

QUE le présent versement constitue le troisième et dernier versement de la subvention totale de 85 000,00 $ autorisée pour l'exercice financier 2026.

2026-10-239 EMBAUCHE - EMPLOYÉ PERMANENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'un poste est vacant au Service des travaux publics suite au départ d'un employé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un nouvel employé pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues avec les candidatures retenues, le directeur des travaux publics recommande l'embauche de monsieur William Denoncourt;

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
Appuyé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher monsieur William Denoncourt au poste de journalier pour le Service des travaux publics. Il s'agit d'un poste régulier à temps complet, à raison de 40 heures par semaine. Monsieur Denoncourt entrera en fonction le 19 octobre 2026.

QUE Monsieur Denoncourt sera soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées par résolution par le Conseil municipal et à l'entente déposée au dossier no 30025.

2026-10-240 ACQUISITION D'UNE LISIÈRE DE TERRAIN POUR LE TROTTOIR DE LA RUE JONCAS

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite régulariser la propriété de la portion de terrain occupée par le trottoir situé sur la rue Joncas, entre la rue Caron et le boulevard Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de terrain, d'une superficie approximative de 101 m², fait partie du lot 5 739 792, lequel possède une superficie totale de 1 041,50 m²;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 739 792 a accepté de céder à la Ville ladite lisière de terrain au prix de cinq mille dollars (5 000 $);

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra à la Ville d'être propriétaire de l'emprise correspondant au trottoir de la rue Joncas;

CONSIDÉRANT QUE les frais liés à l'arpentage, à la préparation et à la signature de l'acte notarié, ainsi que les frais associés à l'enlèvement de la haie de cèdres existante et à l'achat et l'installation d'une nouvelle clôture pour le propriétaire du lot 5 739 792, seront assumés par la Ville;

Proposé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville acquière du propriétaire du lot 5 739 792 une lisière de terrain d'une superficie approximative de 101 m², faisant partie d'un terrain d'une superficie totale de 1 041,50 m², au prix de 5 000 $;

QUE cette acquisition soit réalisée afin que la portion de terrain occupée par le trottoir de la rue Joncas soit la propriété de la Ville;

QUE la Ville assume les frais d'arpentage, les frais de notaire ainsi que tous les frais raisonnables liés à l'enlèvement de la haie de cèdres existante et à l'achat et l'installation

d’une nouvelle clôture sur la propriété du propriétaire du lot 5 739 792;

QUE la Ville est autorisée à mandater la notaire, Me Justine Giguère, pour les besoins de l'aliénation de ladite lisière de terrain;

QUE la directrice générale et greffière, Annie Lemieux et le maire, Christian Tisluck, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

2026-10-241 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS REGIONS ET RURALITÉ (FRR) DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pour projet de convertir l'immeuble de l'ancien hôtel de ville en centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Ville dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour son projet de la réaffectation et le réaménagement du 15 rue Caron;

Proposé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet du Fonds Régions et Ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le projet "Réaffectation et réaménagement du 15 rue Caron";

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2026-10-242 PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-Eau)

CONSIDÉRANT QUE la ville de Kingsey Falls reconnaît l’importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d’actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d’offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu’elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l’efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville s’engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d’optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

QUE la Ville s’engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

QUE le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

2026-10-243 HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d’établir les horaires de fermeture du bureau municipal et de la bibliothèque durant la période des fêtes;

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
Appuyé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à fermer le bureau municipal aux citoyens.nes pendant la période des fêtes à compter du 23 décembre 2026 au 4 janvier 2027 inclusivement;

QUE la Ville est autorisée à un horaire exceptionnel à la bibliothèque pendant la période des fêtes et soit ouverte le 23, 28, et 29 décembre 2026;

QUE la Ville maintient le département des travaux publics en fonction durant la période des fêtes.

2026-10-244 RETOUR AU TRAVAIL - POMPIER - SIMON BEAUCHEMIN

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2026-08-201, le Conseil municipal autorisait monsieur Simon Beauchemin, pompier au Service de la sécurité incendie de Kingsey Falls, à prendre une année sabbatique;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon Beauchemin a avisé la Ville de son intention de reprendre son travail au sein du Service de la sécurité incendie de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2026-08-201 n’a donc plus d’objet;

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal abroge la résolution numéro 2026-08-201 autorisant la demande d’année sabbatique de monsieur Simon Beauchemin;

QUE monsieur Simon Beauchemin soit autorisé à reprendre ses fonctions de pompier au sein du Service de la sécurité incendie de Kingsey Falls.

2026-10-245 COMITÉ DE DÉMOLITION - NOMINATION D'UN REMPLAÇANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.1 du Règlement 2023-05, Règlement de démolition de la Ville de Kingsey Falls, prévoit que le Conseil municipal constitue un comité de démolition ayant pour fonctions d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2 dudit règlement prévoit que le comité est formé de trois (3) membres du conseil désignés pour un an par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution 2026-02-049 adoptée le 2 février 2026, nommé les membres du comité de démolition;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de prévoir un mécanisme permettant de remplacer temporairement un membre du comité lorsqu'il est absent ou dans l'impossibilité d'agir;

Proposé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal désigne Claude Tremblay, conseiller # 3, à titre de membre remplaçant du comité de démolition;

QUE ce membre remplaçant puisse siéger au comité de démolition en remplacement de tout membre régulièrement nommé qui est absent ou dans l'impossibilité d'agir, pour la durée de cette absence ou de cette impossibilité;

QUE le membre remplaçant exerce, pendant cette période, les mêmes fonctions et pouvoirs que le membre qu'il remplace;

QUE la présente résolution demeure en vigueur pour la durée du mandat actuel du comité de démolition.

2026-10-246 CONTRAT - ANALYSES EAU POTABLE - EAUX USÉES - EAU PISCINE - EUROFINS ENVIRONNEX

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit effectuer différentes analyses afin d'assurer le suivi de la qualité de l'eau potable, des eaux usées et de l'eau de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé une proposition tarifaire d'une durée de trois (3) ans (2027-2029) à la firme Eurofins EnvironeX pour la réalisation des analyses requises;

CONSIDÉRANT QUE ladite proposition reçue répond aux besoins de la Ville et respecte les exigences applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde à Eurofins EnvironeX le contrat pour la réalisation des analyses de l'eau potable, des eaux usées et de l'eau de la piscine municipale, conformément à la soumission datée du 16 septembre 2026;

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général;

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur du service des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2026-10-247 CONTRAT - RÉSERVOIR D'EAU POTABLE - AQUASTORE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls a adopté la résolution no 2026-05-132 autorisant les démarches nécessaires afin de donner suite aux recommandations concernant l'entretien et la pérennité du réservoir d'eau potable municipal;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces démarches, une évaluation de l'état du réservoir et des besoins d'intervention a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Aquastore a transmis à la Ville l'offre de service no 046, datée du 7 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge nécessaire de procéder aux interventions recommandées afin d'assurer le bon fonctionnement, la sécurité et la pérennité de ses infrastructures d'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses liées à ce contrat ne sont pas prévues au budget;

QUE la Ville de Kingsey Falls accorde à Aquastore le contrat pour l'achat d'un mélangeur et de son installation ainsi que la réalisation de travaux de réparation puis de l'achat d'un plancher de réservoir, conformément aux conditions, travaux et prix prévus à l'offre de service no 046, datée du 7 juillet 2026;

QUE la trésorière est autorisée à prélever le montant nécessaire pour la présente résolution à même le surplus accumulé;

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

2026-10-248 AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ POUR LA TENUE DE LA FÊTE DE LA PÊCHE 2027

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite organiser la Fête de la pêche 2027, qui se tiendra du 4 au 6 juin 2027;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise notamment à favoriser la découverte de la pêche, la sensibilisation à la protection de la biodiversité et la participation des jeunes aux activités liées au milieu aquatique;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette fin de semaine, une activité d'ensemencement, réalisée conformément aux autorisations et exigences applicables, est prévue pendant la tenue de la Fête de la pêche;

CONSIDÉRANT que les jeunes âgés de 5 à 18 ans pourront profiter de cette fin de semaine pour obtenir leur permis de pêche, selon les modalités du programme applicable;

CONSIDÉRANT QUE diverses activités et ateliers de sensibilisation, d'éducation et d'initiation à la pêche et à la protection de la biodiversité seront offerts à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite obtenir une aide financière dans le cadre du Programme des fonds des municipalités pour la biodiversité afin de contribuer au financement de cette initiative;

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
Appuyé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à présenter, au nom de la Ville, une demande d'aide financière au Programme des fonds des municipalités pour la biodiversité pour la réalisation de la Fête de la pêche 2027, qui se tiendra du 4 au 6 juin 2027;

QUE l'aide financière demandée serve notamment à soutenir les activités de sensibilisation à la biodiversité, les ateliers, les activités d'initiation à la pêche ainsi que les différentes composantes de la Fête de la pêche 2027;

QUE la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications soit autorisée à effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

2026-10-249 MARCHÉ DE NOËL GOURMAND 2026 - PARTICIPATION DE LA VILLE - ACTIVITÉS CULTURELLES

CONSIDÉRANT la résolution no 2026-09-226 par laquelle le Conseil municipal s'est déclaré favorable à ce que la Ville de Kingsey Falls prenne en charge l'organisation de la programmation et des activités culturelles dans le cadre de la 7e édition du Marché de Noël gourmand de Kingsey Falls organisé par la Miellerie King;

CONSIDÉRANT que cette prise en charge vise à assurer une programmation culturelle accessible à la population et à contribuer à l'animation du milieu dans le cadre de l'événement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser les modalités financières liées à l'organisation de cette programmation et de ces activités culturelles;

CONSIDÉRANT que les dépenses seront engagées par la Ville pour la réalisation des activités retenues dans le cadre de cette programmation;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal confirme que la Ville prend en charge l'organisation de la programmation et des activités culturelles dans le cadre de la 7e édition du Marché de Noël gourmand, conformément à la résolution no 2026-09-226;

QUE le Conseil municipal autorise une enveloppe budgétaire maximale de mille cinq cent dollars (1 500 $), avant taxes, pour la réalisation de cette programmation et de ces activités culturelles;

QUE cette somme soit affectée exclusivement aux dépenses directement liées à la programmation culturelle, notamment les cachets, spectacles, animations, activités, locations et autres dépenses nécessaires à leur réalisation, selon les besoins déterminés par la Ville;

QUE les dépenses soient effectuées conformément aux règles d'approvisionnement, aux crédits budgétaires disponibles et aux autorisations requises;

QUE la présente résolution soit considérée comme complémentaire à la résolution no 2026-09-226 et n'ait pas pour effet de modifier la décision du Conseil municipal de ne pas accorder de contribution financière à la Miellerie King pour la tenue du Marché de Noël gourmand.

2026-10-250 MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC - CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie/Centre-du-Québec est présent dans la communauté de Kingsey Falls pour soutenir les organismes qui offrent des services d'aide alimentaire, tel que le Centre d'entraide Contact;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie/Centre-du-Québec présente une demande de financement à la Ville afin de leur permettre de continuer à soutenir les citoyens.nes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Ville soutienne cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE des montants sont disponibles au budget à cet effet;

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
Appuyé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à verser une contribution de cinq cent quarante dollars (540,00 $) à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2026-10-251 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES 2026

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 1er au 7 novembre 2026 sous le thème Apprenons à voir l'invisible ;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, plus de 2 millions de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et avec laquelle elles ont un lien affectif ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne:

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil muncipal proclame la Semaine nationale des personnes proches aidantes et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations, les entreprises et les institutions de son territoire à faire connaitre les outils de la campagne annuelle de promotion de la proche aidance sous le thème Apprenons à voir l'invisible.

2026-10-252 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-12 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
Appuyé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le règlement intitulé "Règlement # 2026-12 fixant les limites de vitesse sur le territoire de la ville de Kingsey Falls" est adopté

2026-10-253 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-13 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Le règlement intitulé "Règlement # 2026-13 sur les modalités de publication des avis publics" est adopté

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

2026-10-254 COOP DE SOLIDARITÉ KINGSEY FALLS - AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 2025-08-156 de la séance ordinaire du 4 août 2025, la Ville est autorisée à verser un don de 50 000 $ à la Coopérative de solidarité Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE la Coop de solidarité Kingsey Falls respecte les conditions de fournir leurs états financiers ainsi de maintenir, par ces status, l'interdiction d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées, tel que le stipule la résolution 2026-01-22;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas prévu cette aide financière dans ses prévisions budgétaires 2026;

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
Appuyé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la trésorière est autorisée à prélever le montant nécessaire à l'exécution de la présente résolution à même le surplus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2026-10-255 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

que cette séance soit levée à 19h51.

_____
Christian Tisluck, maire

_____
Annie Lemieux, directrice générale et greffière